

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date d'émission: 2024-08-08 Date de révision: 2025-10-31 Remplace la fiche: 2024-08-28 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : UV Primer
Code du produit : 3680024 / REZ1516
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Finition d'automobile

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831
Germany
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur

Peter Kwasny, Inc.
12222 Merit Drive, #130
Dallas, TX 75251
USA
T 1-844-426-6330

Distributeur

Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
40 University Avenue, Suite 904
Toronto, ON, M5J 1T1
Canada
T +1 844-426-6330

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Amérique du nord
INFOTRAC International +1 (352) 323-5000 24 hr

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Aérosol, Catégorie 1
Irritation oculaire, Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose
Asphyxiant simple, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Mention d'avertissement (GHS)	: Danger
Mentions de danger (GHS)	: Aérosol extrêmement inflammable Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur Peut provoquer une allergie cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou vertiges Susceptible de provoquer le cancer Susceptible de nuire au fœtus. Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide
Conseils de prudence (GHS)	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 122 °F (50 °C). Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Autres dangers non classés : Non applicable.

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éter dimetílico / Éther méthylique / diméthyl éther	n° CAS: 115-10-6	30 - 60
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 – 30
Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diy)bis[oxy(méthyléthylène)]	Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diy)bis[oxy(méthyléthylène)] Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-1,1-éthanediyle)] / diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	n° CAS: 42978-66-5	1 – 5
Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone Butanone / 2-Butanone / éthylméthylcétone	n° CAS: 78-93-3	1 – 5
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid / 4,4'-(1-Methylethylidene)bisphenol, chloromethyloxirane polymer, acrylic acid adduct / Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane, 2-propenoate / Bisphenol A epichlorohydrin polymer acrylate / Reaction product of (4,4'-isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane) and 2-propenoic acid / 4,4'-(1-Methylethylidene)bisphenol polymer with (chloromethyl)oxirane, 2-propenoate / Ester of acrylic acid and polymer of 2-(chloromethyl)oxirane/4,4'-isopropylidenediphenol / ISOPROPYLIDENEDIPHENYL BIS(OXYHYDROXY)PROPYL ACRYLATE / 2,2-Bis(4-hydroxyphenyl)propane, oligomeric reaction product with epichlorohydrin and acrylic acid	n° CAS: 55818-57-0	1 – 5

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Acétate de n-butyle	Acétate de n-butyle 1-Butyl acetate / Butyl acetate, n- / Butyl acetate / BUTYL ACETATE / Acetic acid, n-butyl ester / Acetic acid, butyl ester / Butyl ethanoate / N-butyl acetate	n° CAS: 123-86-4	1 – 5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	0,5 - 1,5
Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)- phénylphosphinoxyde	Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)- phénylphosphinoxyde oxyde de phényle et de bis(2,4,6- triméthylbenzoyl)-phosphine	n° CAS: 162881-26-7	0,5 - 1,5
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	0,1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Composés halogénés. Oxydes de métaux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.
Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforez ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire. Protéger les contenants de tout dommage physique. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.
- Matières incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.
- Utilisations finales spécifiques : Finition d'automobile.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
WEEL TWA	1000 ppm
Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® TWA	250 ppm
ACGIH® TLV® STEL	500 ppm
ACGIH® catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	2400 mg/m ³
OSHA PEL TWA	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	2500 ppm (10% LEL)

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétone (67-64-1)	
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	250 ppm
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® TWA	200 ppm
ACGIH® TLV® STEL	300 ppm
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	2 mg/l Parameter: MEK - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	590 mg/m ³
OSHA PEL TWA	200 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	3000 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	200 ppm
NIOSH REL (STEL)	885 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	300 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
ACGIH® TLV® TWA	20 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: URT & Eye irr; Kidney eff; Ototoxicity; CNS impair. Notations: OTO (Ototoxicant); A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
ACGIH® catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylbenzène (100-41-4)	
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	Ethyl benzene
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	100 ppm
NIOSH REL 10h TWA	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	125 ppm
Référence réglementaire (US-NIOSH)	OSHA Annotated Table Z-1 (NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards (NPG))
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH® TLV® TWA	50 ppm (Butyl acetates, all isomers)
ACGIH® TLV® STEL	150 ppm (Butyl acetates, all isomers)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl-acetate
OSHA PEL TWA	710 mg/m ³
OSHA PEL TWA	150 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	1700 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	710 mg/m ³

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
NIOSH REL (TWA)	150 ppm
NIOSH REL (STEL)	950 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	200 ppm

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement. Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Gris(e)
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 – 391 °C (132.8 - 735.8°F)
Point d'éclair	: < -18 °F (< -0.4°F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: 4,6 kPa (34.7 mm Hg)
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,94
Masse volumique	: 1,162 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Température d'auto-inflammation	: 131 °C (267.8°F)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 18 mm ² /s (20°C/68°F)
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: 1 vol % Limite supérieure d'explosion: 12,8 vol %
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Oxyde de diméthyle	
Point d'ébullition	-24,9 °C
Point d'éclair	-40,56 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	240 °C
Pression de la vapeur	5,12 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Acétone	
Point d'ébullition	56,05 °C
Point d'éclair	-17 °C
Température d'auto-inflammation	465 °C
Pression de la vapeur	233 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)]	
Point d'ébullition	> 120 °C Atm. press.: 1013,25 hPa
Point d'éclair	153 °C (closed cup)
Pression de la vapeur	< 0,01 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Méthyléthylcétone	
Point d'ébullition	79,6 °C
Point d'éclair	-9 °C
Température d'auto-inflammation	404 °C
Pression de la vapeur	101 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate	
Pression de la vapeur	0 Pa (at 63.8 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Xylène, isomères mixtes, purs	
Point d'ébullition	138,3 – 141,4 °C
Température d'auto-inflammation	465 – 525 °C
Pression de la vapeur	8,8 – 11,9 hPa (at 25 °C)

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Xylène, isomères mixtes, purs	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Ethylbenzène	
Point d'ébullition	136,1 °C (at 1013.3 hPa)
Point d'éclair	12,8 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	432 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	9,5 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde	
Point d'ébullition	> 168 °C Atm. press.: 101,3 kPa
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Acétate de n-butyle	
Point d'ébullition	125 – 126 °C (at 1 atm)
Point d'éclair	22 °C
Température d'auto-inflammation	425 °C
Pression de la vapeur	13 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Temps d'écoulement (ISO 2431) : 20 s (room temperature) [Jet diameter: 4 mm]
Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Composés halogénés. Oxydes de métaux.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Oxyde de diméthyle (115-10-6)

CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
---------------------	---------------

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
----------------	--

DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
--------------------	-----------------------------------

CL50 inhalation rat	50100 mg/m ³ (Exposure time: 8 h Source: OECD_SIDS)
---------------------	--

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)

DL50 orale rat	6200 mg/kg (Source: NLM_CIP)
----------------	------------------------------

DL50 cutanée lapin	> 2 g/kg (Source: NLM_CIP)
--------------------	----------------------------

Méthyléthylcétone (78-93-3)

DL50 orale rat	2483 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
----------------	--------------------------------

DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
--------------------	--------------------------------

CL50 inhalation rat	11700 ppm/4h
---------------------	--------------

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	34,5 mg/l/4h
---------------------------------	--------------

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
----------------	--------------------------------

DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
--------------------	----------------------------------

DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
-------------------	------------

CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
---------------------	---------------

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	27,57 mg/l/4h
---------------------------------	---------------

Éthylbenzène (100-41-4)

DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
----------------	--------------------------------

DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
--------------------	---------------------------------

CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
---------------------	--------------

Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
----------------	-------------------------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
------------------	-------------------------------

Acétate de n-butyle (123-86-4)

DL50 orale rat	10768 mg/kg (Source: NLM_CIP)
----------------	-------------------------------

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	0,74 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	1,86 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	20 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study), Guideline: other:

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)

Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:92/69/eec

Danger par aspiration : Non classé

UV Primer Surfacier	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	18 mm ² /s (20°C/68°F)

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Acétone (67-64-1)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate (55818-57-0)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Ethylbenzène (100-41-4)	
Viscosité, cinématique	0,6 mm ² /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm ² /s)' Remarks on result: 'other:'

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	154,917 mg/l Test organisms (species): other:green algae

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
CE50 - Crustacés [1]	88,7 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 28 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 - Poisson [1]	3130 – 3320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	> 520 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	5091 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	1972 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	2029 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique algues	93 mg/l
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static] Source: EPA)
CE50 72h - Algues [1]	4,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	2,6 – 11,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 438 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	1,7 – 7,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 90 µg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	> 1,175 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:Daphnia Magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0,26 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CL50 - Poisson [2]	17 – 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CE50 72h - Algues [1]	674,7 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité	
UV Primer Surfacer	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate (55818-57-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation	
UV Primer Surfacer	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18
Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	(0.69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Diacrylate de (1-méthyléthane-1,2-diyl)bis[oxy(méthyléthylène)] (42978-66-5)	
FBC - Poissons [1]	(no significant bioaccumulation expected)
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (at 25 °C)

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,3 (at 40 °C (at pH 7)
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, 2-propénoate (55818-57-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,6 – 3,8 (at 23 °C (at pH 6.4)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	(15 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6 (at 20 °C (at pH 7.84)
Bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phénylphosphinoxyde (162881-26-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	5,8 (at 22 °C (at pH 8.3)
Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: UN1950
N° ONU (TDG)	: UN1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Aerosols
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: AÉROSOLS

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Étiquettes de danger (TMD) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - Voir 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols inflammables.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat ,87 - Rangement « séparé » de la classe 1 (explosifs), sauf la division 14.
,126 - Séparation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses.

TMD

N° ONU (TDG) : UN1950

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales


Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision	: 2025-10-31
Date d'émission	: 2024-08-08
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

UV Primer

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.